



Tél. 05 61 81 61 42
Fax 05 61 81 59 59

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 30 mars 2023 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Montgaillard-Lauragais, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sur convocation en date du 24 mars 2023, adressée par Monsieur Bruno MOUYON, Maire et sous sa Présidence.

Présents : ALIBERT Florent - ALASSET Mathieu - AMARGIER Stéphane - BARON Alain - CASTAN Thierry - HENRI Rosane - LAC Cédric - MOUYON Bruno - THÉRON Fabrice.

Absents excusés: DANIAU Jean-Louis
LAURENT Mélissa
LECABEC Véronique
MARQUIÉ Ghislaine
RAOUL Jérôme avec procuration à BARON Alain
TESTÉ Sylvie

Secrétaire de séance : AMARGIER Stéphane



Ordre du jour :

1. Approbation des comptes rendus du Conseil Municipal du 15/12/2022 et du 19/01/2023
2. Budget assainissement : approbation du compte de gestion 2022
3. Budget assainissement : approbation du compte administratif 2022
4. Budget assainissement : approbation de l'affectation de résultat 2022
5. Budget communal : approbation du compte de gestion 2022
6. Budget communal : approbation du compte administratif 2022
7. Budget communal : approbation de l'affectation de résultat 2022
8. Questions diverses

Ouverture de la séance à 20h15.

Quorum atteint : 9/15.



En préambule, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la rencontre avec monsieur SEGUIN Bernard, ancien percepteur de la commune à Villefranche de Lauragais, aujourd'hui conseiller en matière budgétaire auprès des collectivités le mercredi 22 mars 2023 en mairie :

Monsieur SEGUIN Bernard fait part de la bonne santé financière de la commune ainsi que de la bonne gestion budgétaire.

Il indique que la commune dispose d'une bonne capacité d'autofinancement (CAF NETTE) de 28 000 € ainsi que d'un indice de désendettement de 8.20.



1- Validation des procès-verbaux du 15/12/2022 et du 19/01/2023 :

Les PV du 15/12/2022 et du 19/01/2023 sont validés à l'unanimité des présents.

2- Budget assainissement : approbation du compte de gestion 2022: délibération 03-02-2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voix pour	10	Dont procuration	1
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procuration de RAOUL Jérôme à BARON Alain.

3-Budget assainissement : approbation du compte administratif 2022 : délibération 04-02-2023

Hors de la présence de M. Le Maire qui ne participe pas au vote, et sous la présidence du doyen de l'assemblée Florent ALIBERT, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le Compte Administratif 2022 du Budget Assainissement et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement :	
<u>Dépenses :</u>	<u>Recettes :</u>
Prévu : 126 705.49 €	Prévu : 126 705.49 €
Réalisé : 21 337.50 €	Réalisé 22 012.80 €
Investissement :	
<u>Dépenses :</u>	<u>Recettes :</u>
Prévu : 33 378.30 €	Prévu : 33 378.30 €
Réalisé : 3 868.10 €	Réalisé : 12 557.71 €

Résultat de l'exercice 2022 :
Investissement : 8689.61 € (10 422.44 € 2022)
Fonctionnement : 675.30 € (– 6 052.33 € en 2021)

Voix pour	9	Dont procuration	1
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote	1	Dont procuration	

Procuration de RAOUL Jérôme à BARON Alain.

4- Budget assainissement : approbation de l'affectation de résultat 2022 : délibération 05-02-2023

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif qui présente un excédent de d'exploitation de 104 302.54 € et statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022, décide d'affecter le résultat d'exploitation au BP 2023 comme suit :

- Résultat d'exploitation de l'exercice : 675.30 €
- Résultat d'exploitation antérieur de l'exercice : 103 627.24 €
- restes à réaliser 2022 : 0

➤ soit un **Résultat à affecter** : 104 302.54 € à la section exploitation.

Voix pour	10	Dont procuration	1
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procuration de RAOUL Jérôme à BARON Alain.

5- Budget communal : approbation du compte de gestion 2022 : délibération 06-02-2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voix pour	10	Dont procuration	1
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procuration de RAOUL Jérôme à BARON Alain.

6- Budget communal : approbation du compte administratif 2022 : délibération 07-02-2023

Hors de la présence de M. Le Maire qui ne participe pas au vote, et sous la présidence du doyen de l'assemblée Florent ALIBERT, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le Compte Administratif 2022 du Budget Communal et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement :	
<u>Dépenses :</u>	<u>Recettes :</u>
Prévu : 946 560.37 €	Prévu : 946 560.37 €
Réalisé : 485 045.43 €	Réalisé : 550 084.94 €
Investissement :	
<u>Dépenses :</u>	<u>Recettes :</u>
Prévu : 245 940.87 €	Prévu : 245 940.87 €
Réalisé : 91 250 €	Réalisé : 95 389.08 €

Résultat de l'exercice 2022 : hors restes à réaliser
Investissement : 4 139.08 € (-34 180.62€ en 2021)
Fonctionnement : 65 039.51 € (66 912.16 € en 2021)

Voix pour	9	Dont procuration	1
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote	1	Dont procuration	

Procuration de RAOUL Jérôme à BARON Alain.

7- Budget communal : affectation de résultat 2022 : délibération 08-02-2023

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif qui présente un excédent de fonctionnement de 461 922.69 € et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, décide d'affecter le résultat de fonctionnement au BP 2023 comme suit :

- résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 : 65 039.51 €
- résultat de fonctionnement antérieur reporté : 396 883.18 €
- déficit d'investissement : -51 046.03 € (solde d'exécution d'investissement)
- restes à réaliser 2022 : -18 781.28 €

➤ soit un **Résultat à affecter** :

- 392 095.38 € en section de fonctionnement
- 69 827.31 € au 1068 en provision d'investissement

Voix pour	10	Dont procuration	1
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procuration de RAOUL Jérôme à BARON Alain.

8-Questions diverses :

1/**Information de l'association de prévention routière** : l'association de prévention routière en collaboration avec GROUPAMA et l'AMF crée un label de sécurité routière.

Monsieur le maire invite les membres du Conseil à la réflexion.

2/ **SDEHG** : suite à une demande de devis pour l'éclairage au croisement du chemin de Ramade et de la RD 97, la part à la charge de la commune s'élève à 2000€ environ. Ce montant sera inscrit au BP 2023 et une délibération sera prise en temps voulu.

3/ **Vente biens mobiliers communaux** : la vente de biens mobiliers inférieure à 4600 € est de la compétence du conseil municipal et ne nécessite pas de déclassement de bien.

La réflexion est engagée concernant l'ancien C15, l'ancienne épareuse, l'ancienne tondeuse et les lanternes déposées suite au changement de candélabres à LED. Les ventes seront réalisées en 2023.

4/ **Fauchage** : la compétence revient aux communes comme indiqué lors du précédent Conseil.

A ce jour, la mairie dispose de deux devis comprenant 2 passages.

Le 1^{er} devis propose les tarifs suivants :

84 € HT/km pour le 1^{er} passage et 120 € HT/km pour le 2^{ème} passage plus ample (abords de la route, fossés, accotements).

Le 2nd devis propose le tarif de 94 € HT/km pour le 1^{er} passage et 140 € HT /km pour le 2nd passage.

La longueur de la voirie communale concernée est de 27km.

Le choix du prestataire sera pris lors du prochain conseil Municipal.

5/ **Déclaration de termites et capricornes sur la commune par des administrés**: une demande de rapport d'expertise sera demandée en lien avec les services préfectoraux.

6/**Service Jeunesse de TDL** : il organise une activité pour les 10/17 ans intitulée « soirée Loup-Garou » à la Salle des Fêtes de Montgaillard le vendredi 21 avril 2023 à partir de 17 h.

Renseignement auprès de TDL et inscription à la mairie.

7/ **PLU** : prochaine réunion des élus avec le bureau d'études le 21 avril 2023 à 9h.

La séance est levée à 21h 45.

Le Maire, Bruno MOUYON.



Le secrétaire de séance, Stéphane AMARGIER.

A blue ink signature of Stéphane Amargier, the Secretary of the meeting.

